

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 mars 2012 à 19 h  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, maire  
M. Sammy Forcillo, conseiller du district de Peter-McGill  
M. Pierre Mainville, conseiller du district de Sainte-Marie  
M. François Robillard, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère désignée

**ABSENCE :**

M. Richard Deschamps, conseiller désigné

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement  
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs  
du Greffe et des Relations avec les citoyens  
M. Michel Gagné, directeur des Travaux publics  
M. Marc Labelle, directeur par intérim de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises  
M. Michel Demers, chef de division de la Culture, des Bibliothèques, des Loisirs et du  
Développement social  
M. Stéphane Plourde, commandant du poste 12 du Service de police  
M. Marc Saint-Cyr, commandant du poste 20 du service de police  
M. Alain Gagnon, commandant du poste 22 du Service de police

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 04. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 32, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

---

**10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public**

- 1995-2001, boulevard René-Lévesque Est : aucune intervention
-

**10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- 1995-2001, boulevard René-Lévesque Est, l'usage « bâtiment de 12 logements » : aucune intervention

---

**10.04 - CA12 240079**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars 2012**

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars 2012 en retirant le point suivant :

40.05 Adopter une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord - ouest du boulevard René-Lévesque Est et de la rue Wolfe, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Adoption

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.04

---

**CA12 240080**

**10.05 - Période de questions du public- Durée - fixation**

Attendu que le règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Gérald Tremblay

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1122701002

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Lucien Landry

- Exemption de taxes accordée par la Commission municipale du Québec
- Contribution de la Ville pour la publicité des activités des loisirs de Sainte-Catherine d'Alexandrie

Monsieur Denis Brossard

- Réduction du territoire de la piétonisation de la rue Sainte-Catherine
- Taux d'efficacité des policiers avec ou sans la piétonisation de la rue Sainte-Catherine

Monsieur Normand Laforce

- Projet de la rue Drummond (40.07)
- Compensation financière pour le logement social

Monsieur Pierre Brien

- Infiltrations majeures d'eau au 1250, des Pins Ouest

Monsieur François Verret

- Remerciement aux élus concernant la possibilité de réduire la piétonisation sur la rue Sainte-Catherine

Monsieur Mario D'Astous

- Remerciements adressés à monsieur Michel Demers et à madame Guylaine Girard concernant le projet d'animation au parc Serge Garand

Madame Lucette Leclerc

- Projet rue Drummond (40.07) : calcul de la compensation sur le nombre d'unités de condos

Monsieur Roger Galipeau

- Demande d'améliorer l'entretien du terrain Pigeon Hole
- Problème de stationnement pour les résidents sur la rue de l'Hôpital

Madame Lise Béland

- Remerciements au commandant Alain Gagné, à monsieur Marc Campbell et à sa brigade ainsi que les inspecteurs de monsieur Alain Dufort
- Remerciements adressés au maire et à madame Campbell pour les sites d'injection supervisés
- Voitures vandalisée 7 fois entre le 5 juin et le 6 juillet 2011
- Suggère la production d'un calendrier avec photos des plantations réalisées par les jardiniers de la direction des Travaux publics de l'arrondissement
- Suggère de modifier l'aménagement de la salle du conseil afin de voir les directeurs

---

**10.06 – Période de questions des membres du conseil**

Les interventions du maire Gérald Tremblay ont trait, en autres, aux points suivants :

- Installation de trois œuvres d'art, dans la salle du conseil, prêtées par la Direction de la culture et du patrimoine
- Présentation de la Charte montréalaise des droits et responsabilités
- Perception de plus en plus positive de Montréal au plan international
- Montréal figure dans le palmarès des dix villes les plus branchées et les plus festives du monde dans le New-York Times
- Augmentation du nombre d'habitant dans le centre-ville qui compte maintenant 84 000 citoyens
- 2 500 nouvelles unités sont en cours de réalisation

- 500 000 personnes entrent et sortent de Montréal tous les jours : les deux tiers utilisent le transport en commun ou les modes actifs (marche, vélo)
- Inconvénients causés par la réfection des infrastructures
- Fermeture d'une partie de l'avenue Viger, 12 mars au 1<sup>er</sup> juin 2012
- Station de métro Champ-de-Mars la plus belle au monde : vitraux de Marcelle Ferron
- Efficacité du déneigement permettra des économies de 500 000 \$ qui serviront à la campagne de propreté, à l'enlèvement des graffitis et à l'embellissement de l'arrondissement
- Consultation publique sur le financement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (AMT)

Les interventions du conseiller Pierre Mainville ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Planification et échéancier du PPU de Sainte-Marie : quartier vert

Les interventions du conseiller François Robillard ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Accessibilité universelle des terrasses : contre-terrasse dans le Village
- Suivi du projet de la Maison Redpath
- Invitation à dénoncer les actes homophobes dans le Village au Service de police
- Campagne à venir : « J'aime mon Village »

Les interventions de la conseillère Jocelyn Ann Campbell ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Remerciement à la délégation de Ville-Marie dans le cadre de la démarche MADA : forum de consultation MADA

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Félicitations adressées au maire pour sa mission économique à Paris : Chambre de commerce et d'industrie de Paris
- Accueil d'autorités françaises par l'arrondissement : investissement de 17 M\$
- Remerciements à l'équipe de la fonction publique pour les projets dans les parcs du Square Cabot, Percy-Walters et Lucien-L'Allier
- Projet Redpath Crescent : égout et aqueduc
- Réinstallation des dos d'âne aux endroits existants dans un processus de continuité

---

#### **10.07 – Dépôt de document par le secrétaire d'arrondissement**

Aucun document

---

#### **CA12 240081**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir pour études et adoption, les articles 10.08 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**10.08 - CA12 240082**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 février 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 février 2012.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.08 1120644015

---

**10.09 - CA12 240083**

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2012.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.09 1120644010

---

**10.10 - CA12 240084**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 février 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 février 2012.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

10.10 1120644011

---

## **CA12 240085**

### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir pour études et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

## **CA12 240086**

**Approuver la convention avec les Voies culturelles des faubourgs dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 20 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec les Voies culturelles des faubourgs dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2012;

D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.01 CTA1122840003

---

**CA12 240087**

**Autoriser une affectation de surplus de 700 000 \$, approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public de l'arrondissement et accorder une contribution de 400 000 \$ pour l'année 2012 et pour l'année 2013 pour un montant total de 800 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent (CDU) pour la réalisation du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public;

D'accorder, à cette fin, une contribution annuelle de 400 000 \$ pour l'année 2012 et l'année 2013;

D'affecter une somme de 700 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale de 800 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.02 CTA1124206002

---

**CA12 240088**

**Autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$, approuver la convention avec la TOHU, la Cité des arts du cirque, pour l'animation de la place Émilie-Gamelin avec la 3<sup>e</sup> édition de l'événement « Montréal complètement cirque » et accorder une contribution de 10 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec la TOHU, la Cité des arts du cirque, pour l'animation de la place Émilie-Gamelin avec la 3<sup>e</sup> édition de l'événement « Montréal complètement cirque »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$;

D'affecter une somme de 10 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.03 CTA1122840006

---

### CA12 240089

**Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) pour la collecte de matières dangereuses le 19 avril 2012 dans le cadre du « Jour de la Terre » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) pour la collecte de matières dangereuses le 19 avril 2012 dans le cadre du « Jour de la Terre »;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

*Cette proposition, faute d'avoir été appuyée, n'a pu faire l'objet d'un vote.*

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Attendu que le conseiller Pierre Mainville a fait la suggestion que l'éco-quartier de Sainte-Marie gère cet événement afin d'économiser 1 500 \$ de frais de gestion demandé par l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) :

Il est proposé par Jocelyn Ann Campbell

appuyé par François Robillard

De retirer cette demande de contribution pour la collecte de matières dangereuses le 19 avril 2012 dans le cadre du « Jour de la Terre ».

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.04 CTA1125237001

---

**CA12 240090**

**Autoriser une dépense de 128 513,70 \$ pour la fourniture de 2 fourgons Sprinter 3500, année 2012, par Mercedes-Benz Canada inc., conformément à l'entente-cadre 637391 (CG11 0162)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser une dépense de 128 513,70 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 2 fourgons Sprinter 3500, année 2012, avec Mercedes-Benz Canada inc., conformément à l'entente-cadre 637391 (CG11 0162);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.05 CTA1124379003

---

**CA12 240091**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 5 000 \$ à Projets Saint-Laurent dans le cadre du « Jour de la Terre », édition 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 5 000 \$ à Projets Saint-Laurent dans le cadre d'un partenariat associé afin de supporter l'événement « Jour de la Terre », édition 2012;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.06 CTA1120345001

---

**CA12 240092**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 4 945 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller Pierre Mainville, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ à l'Écomusée du fier Monde;
- 750 \$ à la Société d'Investissement de Sainte-Marie (SISM);
- 500 \$ au Centre d'éducation et d'action des femmes;
- 500 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 500 \$ au Collectif de la Résidence Sainte-Marie;
- 500 \$ au Carrefour des ressources en interculturel (CRIC);
- 500 \$ à l'École Pierre-Dupuy;
- 300 \$ au Comité des orphelins victimes d'abus (C.O.V.A.);
- 250 \$ à l'Association des Sculpteurs sur Pierre de la Montérégie – ASPM;
- 145 \$ à Styl'Afrique Coop;

D'imputer cette dépense totale de 4 945 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.07 CTA1120644014

---

**CA12 240093**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 3 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du maire Gérald Tremblay, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ au Collectif de la Résidence Sainte-Marie;
- 1 000 \$ à l'Association des locataires et loisirs 1100;
- 1 000 \$ à l'École Pierre-Dupuy;

D'imputer cette dépense totale de 3 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.08 CTA1120644016

---

#### **CA12 240094**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 8 900 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, et à même le budget de fonctionnement, des contributions suivantes :

- 1 500 \$ à Innovation Jeunes;
- 1 250 \$ à Interaction du quartier Peter-McGill;
- 1 000 \$ à l'Association des résidents de la place Victor-Hugo;
- 1 000 \$ à l'Association du Village Shaughnessy;
- 1 000 \$ à l'Association de propriétaires Tradau inc.;
- 1 000 \$ à l'Association du Mille Carré Doré;
- 500 \$ à la Maison Nazareth;
- 500 \$ à l'éco-quartier Peter-McGill;
- 500 \$ à Chez Doris;
- 400 \$ au Jardin communautaire Georges-Vanier;
- 250 \$ au Jardin communautaire Versailles;

D'imputer cette dépense totale de 8 900 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.09 CTA1120644013

---

#### **CA12 240095**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 050 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller François Robillard, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 250 \$ à Place Vermeil;
- 1 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs;
- 1 000 \$ à Action Centre-Ville;
- 800 \$ à La Maison du Père;
- 500 \$ au Centre de recherche et d'expérimentation sur l'inclusion numérique - CREIN;
- 500 \$ au Service à la famille chinoise du Grand Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 5 050 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.10 CTA1120644018

---

## **CA12 240096**

### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De réunir pour études et adoption, les articles 20.11 à 20.17.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

## **CA12 240097**

### **Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 375 \$ au Service à la famille chinoise du Grand Montréal**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder, à la demande du conseiller Pierre Mainville, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 375 \$ au Service à la famille chinoise du Grand Montréal;

D'imputer cette dépense de conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.11 CTA1120644020

---

**CA12 240098**

**Approuver la convention avec les YMCA du Québec (succursale Centre-ville) pour le projet de Programmation estivale dans Peter-McGill du 19 mars au 31 août 2012 et accorder une contribution totale de 9 820 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention avec le YMCA du Québec (succursale Y Centre-ville) pour le Programme estivale dans Peter-McGill du 19 mars au 31 août 2012 pour des projets d'animation auprès des jeunes de 12 à 17 ans et de leur famille;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 9 820 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.12 CTA1120173002

---

**CA12 240099**

**Accorder un contrat de 110 232,28 \$ à Métallomax inc. pour l'aménagement d'un camion avec plateforme et grue de modèle Hiab, 026T-3, et autoriser une dépense maximale de 110 232,28 \$ (appel d'offres public 11-11905 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser une dépense maximale de 110 232,28 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un camion avec plateforme et grue de modèle Hiab, 026T-3 (appel d'offres public 11-11905 - 4 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin un contrat à Métallomax inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 110 232,28 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.13 CTA1124379004

---

**CA12 240100**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 450 \$ à la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 450 \$ à la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.14 CTA1120644019

---

**CA12 240101**

**Autoriser une affectation de surplus de 320 000 \$, approuver la convention avec la Société d'investissement de Sainte-Marie dans le cadre du plan d'action 2012-2013 et accorder une contribution de 160 000 \$ pour l'année 2012 et pour l'année 2013 pour un total de 320 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention avec la Société d'investissement de Sainte-Marie pour la réalisation du plan d'action 2012-2013;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 160 000 \$ pour l'année 2012 et pour l'année 2013;

D'affecter une somme de 320 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale de 320 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires formulés.*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.15 CTA1120154002

---

### **CA12 240102**

**Approuver les conventions avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et le Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 35 000 \$ à chacun des organismes pour un total de 70 000 \$**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver les conventions avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et le Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario pour les appuyer dans la réalisation de leur plan d'action 2012;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 35 000 \$ à chacun des organismes;

D'imputer cette dépense totale de 70 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.16 CTA1120519006

---

### **CA12 240103**

**Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert, à titre gratuit, de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain d'une superficie de 731,6 m<sup>2</sup> situé au sud de la rue Notre-Dame et à l'est de la rue Berri**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain d'une superficie de 731,6 m<sup>2</sup>, situé au sud de la rue Notre-Dame et à l'est de la rue Berri, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 4 571 787 du cadastre du Québec, à titre gratuit, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

20.17 1104962007

---

#### **CA12 240104**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir pour études et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

#### **CA12 240105**

##### **Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.01 1120644012

---

#### **CA12 240106**

##### **Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.02 1120644017

---

### **CA12 240107**

#### **Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2011 des dépenses du parc du Mont-Royal**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2011 des dépenses sur l'entretien du parc Mont-Royal, conformément au Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053).

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.03 1124766001

---

### **CA12 240108**

**Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Division de la planification et du développement du réseau des bibliothèques, de la Direction associée - Bibliothèques pour réaliser la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service et d'autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes pour ce faire**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la ville centre et mandater la Division de la planification et du développement du réseau des bibliothèques, de la Direction associée – Bibliothèques pour réaliser la gestion d'un programme d'implantation de la

technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service et d'autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes pour ce faire.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.04 1122840008

---

#### **CA12 240109**

**Intenter une action pour la somme de 396 963,61 \$ contre Inspec-Sol inc. et Zurich compagnie d'assurances en lien avec les dommages causés aux installations municipales le 15 juin 2009**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'intenter une action pour la somme de 396 963,61 \$ contre Inspec-Sol inc. et Zurich compagnie d'assurances en lien avec les dommages causés aux installations municipales le 15 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

30.05 1123219001

---

#### **CA12 240110**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir pour études et adoption, les articles 40.01 à 40.04.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

#### **CA12 240111**

**Adopter une résolution autorisant l'agrandissement de l'édifice Wilder situé au 1433-1451, rue de Bleury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>o</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 février 2012 et l'a soumis à une consultation publique le 22 février 2012 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les lots 4 158 501 et 1 340 641 constituant la tête de l'îlot bordé par les rues Sainte-Catherine, Mayor et de Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de transformer, malgré les articles 9, 61, 70, 79, 605 et 707 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) le bâtiment situé aux 1433-1451, rue de Bleury (édifice le Wilder) conformément aux plans des pages 7, 15 à 17 et 22 à 35 réalisés par Lapointe Magne et Aedifica, architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 5 décembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- une demande de permis pour la réalisation du projet visé par la présente autorisation doit être accompagnée d'un devis technique décrivant les mesures à mettre en œuvre pour conserver et restaurer les composantes d'origine de l'enveloppe extérieure de l'édifice le Wilder assorti d'une garantie financière basée sur une estimation effectuée par un professionnel afin d'en assurer la réalisation dans les règles de l'art;
- de respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une hauteur minimale et maximale et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- aménager au moins trois accès au niveau de la rue Balmoral;
- de soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
  - la couleur et la texture du revêtement de la façade doivent être compatibles avec celle des édifices significatifs du secteur et de l'édifice du Wilder lui-même;
  - les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - toutes les façades visibles de la voie publique doivent être traitées avec le même soin que les façades principales notamment quant aux choix des matériaux et aux ouvertures;
  - l'entrée sur la rue de Bleury doit être soulignée avec emphase de façon à la distinguer comme entrée principale, tout en conservant un certain décorum;
  - les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

## CA12 240112

**Adopter une résolution autorisant l'usage « débit de boissons alcooliques » au deuxième étage d'un bâtiment existant situé au 9, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 février 2012 et l'a soumis à une consultation publique le 22 février 2012 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 2 160 643 correspondant au 9, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de l'usage « débit de boissons alcooliques » et ce, malgré l'article 268 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- interdire la pose d'enseigne à l'extérieur annonçant la vente de boissons alcooliques à l'intérieur du bâtiment visé;
- autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » qu'à titre d'usage accessoire rattaché aux usages « École d'enseignement spécialisé » et « salle de réception ».

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.02  
pp 229  
1114400090

---

## CA12 240113

**Adopter, une résolution autorisant la construction et l'occupation des bâtiments de 10 et de 4 étages, à des fins résidentielles, sur un terrain situé au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Montcalm - 1180-82, rue Montcalm, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 février 2012 et l'a soumis à une consultation publique le 22 février 2012 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble de 10 et de 4 étages, à des fins résidentielles, sur un terrain situé au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et de la rue Montcalm (1180-82, rue Montcalm) en dérogation aux articles 9 (paragraphe 1<sup>o</sup>), 22, 25 (paragraphe 2<sup>o</sup>), 43, 61, 70 et 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les reculs de l'agrandissement au toit, conformément aux plans datés du 25 janvier 2012, réalisés par Marco Manini, architecte, pour Samcon redéveloppement urbain et joints à la présente résolution;
- permettre les usages de la catégorie C.1 (1) en rez-de-chaussée avec les conditions du règlement 01-282 qui y sont rattachées;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à la majorité.

**Dissidence :** François Robillard

40.03  
pp 232  
1124400001

---

#### **CA12 240114**

**Adopter, une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 3 étages avec demi sous-sol au 2946, rue de Rouen, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 février 2012 et l'a soumis à une consultation publique le 22 février 2012 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble de 3 étages avec demi sous-sol, à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 2946, rue de Rouen en dérogation aux articles 56 et 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- permettre la démolition du bâtiment de l'ancienne usine Delstar existant sur le site;
- respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie et la hauteur du projet de remplacement, conformément aux plans datés du 3 janvier 2012, réalisés par Geiger Huot Architectes et joints à la présente résolution;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.04  
pp 231  
1124400003

---

## **CA12 240115**

### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De réunir pour études et adoption, les articles 40.06 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

## **CA12 240116**

**Adopter une résolution autorisant la démolition d'un édifice de trois étages sis au 57, rue Charlotte, et la construction d'un édifice résidentiel de six étages sur la tête d'ilot formé par le côté sud de la rue Charlotte, entre les rues Saint-Dominique et Berger, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2012 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder, pour le terrain vacant formant la tête d'îlot situé du côté sud de la rue Charlotte, entre les rues Saint-Dominique et Berger, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de démolir un édifice de trois étages sis au 57, rue Charlotte, et de construire, malgré des dérogations aux articles 9, 43 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), un édifice résidentiel de 6 étages, substantiellement conforme aux plans préparés par Forme Studio, numérotés 10 à 19 et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie, le 29 novembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- l'édifice ne devra pas dépasser 20 mètres de hauteur, excluant les constructions hors toit;
- le nombre de logements ne devra pas dépasser trente-six unités;
- le projet devra faire l'objet d'une révision architecturale;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de construction des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.06  
pp 226  
1114400060

---

## **CA12 240117**

**Adopter une résolution autorisant la construction de deux tours résidentielles de 21 et 23 étages sur les lots 1 340 053, 1 340 067 et 1 341 249 situés du côté est de la rue Drummond, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest , en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 février 2012 et l'a soumis à une consultation publique le 22 février 2012 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les lots 1 340 053, 1 340 067 et 1 341 249 , conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'ériger par phases un complexe immobilier résidentiel et commercial, malgré les articles 9, 43, 73, 81, 85, 86 et 230 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), et ce conformément aux plans des pages 4 à 14, 18 à 22 et 24, préparés par Martin.Marcotte/Beinhaker, architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 octobre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une hauteur maximale et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- respecter substantiellement l'implantation et la hauteur montrées aux plans mentionnés précédemment pour les volumes situés au-dessus du basilaire;
- localiser les balcons en retrait des principaux plans de façade sur rue;
- de soumettre les demandes de permis de construction et de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
  - la couleur et la texture du revêtement de la façade doivent être compatibles avec celle des édifices significatifs du secteur;
  - les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
  - les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;
  - les toitures des édifices doivent, autant que possible, être végétalisées;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.07  
pp 230  
1104400080

---

## CA12 240118

### **Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public afin de permettre, par ordonnance, l'installation d'enseignes publicitaires sur le domaine public - Adoption**

Attendu que, le 12 décembre 2011, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;  
Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que sont objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le règlement CA-24-175 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) afin de permettre, par ordonnance, l'installation d'enseignes publicitaires sur le domaine public.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.08 1110856016

---

**CA12 240119**

**Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2012, 1<sup>re</sup> partie, B) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programme d'événements sur le domaine public (saison 2012, 1<sup>re</sup> partie B) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 303 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 270 permettant la vente, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 26 permettant la peinture d'une ligne verte sur la chaussée à l'occasion du défilé de la Saint-Patrick.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.09 1120679002

---

**CA12 240120**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté afin de permettre au propriétaire ou son représentant de procéder à l'autorisation d'enlèvement de graffiti par le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion**

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) permettant au propriétaire ou à son représentant de procéder à l'autorisation d'enlèvement de graffiti par le site internet de l'arrondissement de Ville-Marie.

40.10 1124206003

---

**CA12 240121**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De réunir pour études et adoption, les articles 40.11 à 40.16.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

**CA12 240122**

**Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2012, 2<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement identifié dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2012, 2<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur le site qui y est décrit et selon l'horaire spécifié;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 304 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 271 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 91 permettant la fermeture des rues;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1), l'ordonnance V-1, o. 14 permettant la circulation de véhicules hippomobiles pour faire circuler les visiteurs, selon le trajet selon le site et l'horaire de l'événement identifié.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

**CA12 240123**

**Accorder, pour un édifice résidentiel projeté au 1995-2001, boulevard René-Lévesque Est, des dérogations mineures relativement à la marge latérale gauche, à l'alignement de construction, à la largeur de la voie de circulation de l'aire de stationnement et aux dépassements autorisés à la hauteur maximale prescrite**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder pour un bâtiment résidentiel projeté en bordure du boulevard René-Lévesque Est sur le lot 1 729 142, des dérogations mineures relativement, à la marge latérale gauche de 1,5 mètre plutôt que 3 mètres, au pourcentage de superficie d'une façade construit à l'alignement de construction inférieur à 60 %, à la largeur de la voie de circulation de l'aire de stationnement de 5 mètres plutôt que 5,5 mètres, aux constructions hors toit ayant un retrait inférieur à deux fois leur hauteur par rapport au mur adjacent au boulevard René-Lévesque et inférieur à une fois leur hauteur par rapport au mur arrière, et ce, malgré les dispositions des articles 22, 61, 81 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-182).

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.12 1124400004

---

**CA12 240124**

**Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment commercial de 2 étages et la construction d'un bâtiment résidentiel avec rez-de-chaussée commercial de 12 étages et construction hors toit, situé au 711, rue de la Commune Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2012;

Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celle-ci entraînant pour 7 zones la tenue d'un registre que 222 personnes habiles à voter devront signer pour donner lieu, le cas échéant, à la tenue d'un référendum;

Attendu que l'étape suivante consisterait en l'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'accorder, pour le bâtiment situé au 711, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 10, 21, 381 et 621 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi qu'à l'article 6.2 du Règlement sur la construction et l'occupation d'un

bâtiment situé sur la portion nord du quadrilatère délimité par les rues Queen, Wellington, King et de la Commune, dans le faubourg des Récollets (99-270 et son amendement), afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial de 2 étages et la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 40 m pour 12 étages avec construction hors toit ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement intérieur de 47 unités en sous-sol, et ce, en dérogation à la hauteur maximale en mètres prescrite, à la hauteur maximale d'une construction hors toit abritant des équipements mécaniques et au retrait minimal prescrit à partir d'une façade, à la présence d'un spa en cour avant sur une toiture, à la localisation de certaines unités de stationnement dans une voie d'accès permettant d'atteindre une autre unité de stationnement ainsi qu'à la construction en tréfonds à l'intérieur d'un espace libre exigé;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Déposer un plan d'aménagement paysager détaillé des aménagements actuels ainsi que de ceux projetés pour l'espace libre, précisant les possibilités de reconstitution de ceux actuels, notamment quant à la possibilité d'y retransplanter les arbres actuels ou de replanter des arbres en considération de l'occupation du tréfonds et toute mesure escomptée permettant d'y parvenir;
- Ne pas clôturer l'espace libre de manière à entraver la circulation ou l'accès piéton de quelque manière que ce soit;
- Soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282, en ajoutant les critères suivants :
  - Assurer une répartition de la volumétrie ainsi qu'un traitement architectural adapté permettant de participer à l'harmonisation des gabarits du front bâti de la rue de la Commune à partir de la rue des Sœurs-Grises, tout en assurant une gradation des hauteurs construites vers l'ouest;
  - Favoriser l'ouverture du mur latéral du bâtiment projeté sur l'espace libre pour augmenter l'animation de cet espace urbain;
  - Intégrer adéquatement le traitement architectural de la construction hors toit au bâtiment, sa hauteur, son gabarit et sa localisation ne devant pas occasionner d'impacts visuels négatifs à partir de la rue;

De fixer la prise d'effet de l'autorisation de démolir le bâtiment existant au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une garantie monétaire de 81 000 \$ conformément aux articles 9 et 10 du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-107);

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité.

**Dissidence :** François Robillard

40.13  
pp 227  
1114400089

---

## CA12 240125

**Adopter une résolution autorisant un agrandissement de 7 étages avec constructions hors toit sur un bâtiment résidentiel et commercial de 3 étages, aux 1211 à 1261, rue Bishop, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé aux 1211 à 1261, rue Bishop, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 8, 22, 43, 57, 61, 212, 617 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser un agrandissement de 7 étages avec constructions hors toit, d'une hauteur totale hors tout de 35 m, sur un bâtiment résidentiel et commercial de 3 étages, à construire, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement intérieur de 90 unités en sous-sol, et ce, notamment en dérogation à la hauteur maximale en mètres et en étages prescrite, à la hauteur maximale d'une construction hors toit et aux retraits minimaux exigés à partir d'une façade ou d'un mur arrière, à la densité maximale prescrite, au respect de la contiguïté obligatoire, au pourcentage de façade à l'alignement de construction, à la superficie maximale d'un établissement commercial, aux dimensions minimales de certaines unités de stationnement ainsi qu'à la largeur minimale de la voie de circulation de l'aire de stationnement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- limiter le nombre maximal de logements autorisé sur ce site à 196 logements;
- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.14  
pp 233  
1114400085

---

## CA12 240126

**Autoriser l'ajout de 4 logements supérieur au nombre maximal prescrit, soit 12 logements pour la construction projetée au 1995-2001, boulevard René-Lévesque Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 136 de ce règlement, l'usage « habitation » pour 4 logements supplémentaires aux 8 logements autorisés pour l'édifice prévu au 1995-2001, boulevard René-Lévesque Est, lot 1 729 142 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.15 1104400060

---

#### **CA12 240127**

##### **Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 1888, rue Plessis**

Attendu qu'aucun commentaire n'avait été reçu à la suite de la parution, le 4 février 2012, d'un avis public relatif à cette conversion :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 1888 à 1894, rue Plessis.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.16 1114400088

---

#### **CA12 240128**

##### **Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2012 relativement à la tarification de l'occupation du domaine public - Avis de motion**

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice 2012 (CA-24-169) relativement à la tarification de l'occupation du domaine public.

40.17 1125237002

---

#### **CA12 240129**

##### **Adopter un règlement permettant à l'éco-quartier de Sainte-Marie d'occuper le domaine public dans le cadre des travaux du programme de verdissement des ruelles - Adoption**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le règlement CA-24-176 intitulé Règlement sur l'occupation du domaine public par l'éco-quartier de Sainte-Marie dans le cadre du programme de verdissement des ruelles.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

40.18  
CA-24-176  
1124612001

---

### **CA12 240130**

#### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir pour études et adoption, les articles 60.01 et 60.02.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

---

### **CA12 240131**

#### **Prendre acte du dépôt du Bilan sur le bruit 2011 et approuver le plan d'action**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De prendre acte du dépôt du Bilan sur le bruit 2011 et approuver le plan d'action.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.01 1125903001

---

**CA12 240132**

**Prendre acte du dépôt du Bilan 2011 concernant les piétonnalisations réalisées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De prendre acte du dépôt du Bilan 2011 concernant les piétonnalisations réalisées sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie en 2011.

Adoptée à l'unanimité.

*Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.*

60.02 1110472006

---

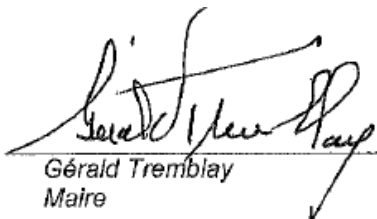
**Levée de la séance**

Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 3 avril 2012 à 19 heures, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 45.

70.00

---

  
Gérald Tremblay  
Maire

  
Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA12 240138*

*lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2012*